



Etude sur le périmètre du SAGE Val Dhuy Loiret
afin de réduire les pollutions diffuses et localisées.

Compte rendu du COPIL de l'étape 3
Proposition d'un programme d'actions

24 novembre 2014 – Orléans

PERSONNES PRESENTES

Mme Jocelyne MARPEAUX (Férolles) ; M. André DEROUET (Neuvy-en-Sullias) ; M. Jean-Luc BRINON (Tigy) ; M. Philippe ALLAIRE (Chambre d'Agriculture du Loiret) ; M. Franck PARE (Orléans) ; M. Edwin STAM (SCAEL) ; M. David BRUNET (Agence de l'Eau Loire-Bretagne) ; M. Jean-Luc GOUBET (Agence de l'Eau Loire-Bretagne) ; Mme Valérie DUCROTOY (Conseil Général du Loiret) ; Mme Jessica ROCHES (Olivet) ; M. Jean-Claude HENNEQUIN (Saint-Pryvé-Saint-Mesmin) ; Mme Fabienne d'Illiers (Présidente de la CLE) ; M. Thanh-Son NGUYEN (DDT 45) ; Mme Carine BIOT (animatrice du SAGE) ; Mme Maelle DELABRE (Géohyd) ; M. Arnaud Jacquet (Géohyd) ; Mme Mélanie HOVAN (Chambre d'agriculture du Loiret) ; M. Bernard VERBEQUE (Chambre d'agriculture du Loiret).

PERSONNES EXCUSEES

M. Jean-Marc GIBEY (Jargeau) ; M. Sébastien HARGER (Conseil Régional du Centre).

L'objectif de ce dernier COPIL est de valider le programme d'actions proposé par le bureau d'études. Ce programme alimentera le volet pollutions diffuses du futur contrat territorial.

Une première information est donnée par l'animatrice concernant les financements de la Région (excusée pour cette réunion) pour les actions de ce contrat.

Concernant les actions agricoles, les services de la Région sont en attente des derniers arbitrages de la Commission Européenne sur le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) afin de pouvoir se prononcer sur les pourcentages de financements des différentes actions. Ceux-ci devraient être connus courant février-mars dans leur version définitive.

Pour les autres volets collectivités et particuliers, les actions de communication, les plans de désherbage des communes peuvent être financés. Les actions inscrites dans ces volets sont finançables sauf si elles sont déjà inscrites sur les lignes éligibles d'autres dispositifs tels que :

- les conventions vertes pour les actions portées par les associations (LNE...)
- les CRST (Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale) pour l'acquisition de matériel de désherbage alternatif des communes ou la réalisation de plans de désherbages.

Le bureau d'études présente les actions une par une.

1/ Volet Animation

L'une des premières choses à réaliser sera d'identifier le porteur du projet. Ce sujet devrait être abordé lors du prochain bureau de la Commission Locale de l'Eau.

M. Paré de la ville d'Orléans rappelle qu'une fois le porteur identifié, il sera important de penser au rapprochement ou à la mise en commun des actions avec le contrat territorial du BAC d'Orléans.

Une remarque générale sur la durée du contrat, le contrat est bien sur 5 ans et non sur 4 comme proposé dans le programme d'actions.

2/ Volet agricole

2.1 Améliorer l'accompagnement technique global des agriculteurs

L'objectif de ce volet est d'avoir un suivi technique soit sur l'ensemble du territoire, soit sur certaines zones prioritaires identifiées.

2.1.1 Sensibiliser les conseillers de terrain

L'Agence indique que le taux de participation peut monter jusqu'à 50%.

Plusieurs membres indiquent qu'il y a un intérêt certain à avoir un message commun des différentes sources d'informations.

Ils indiquent également qu'il faudra essayer de capter les agriculteurs qui sont par exemple en dehors des GDA (groupe de développement agricole), ceux-ci étant peut-être moins sensibilisés.

Parfois certains conseillers ne sont pas du secteur et le conseil n'est donc pas toujours forcément adapté au contexte du val.

Afin d'identifier ces techniciens, l'animatrice indique que le porteur aura besoin du retour des agriculteurs du terrain.

2.1.2 Améliorer la traçabilité des pratiques

M. Brinon revient sur cette proposition et rappelle que pour certaines situations il est impossible de faire face aux pratiques d'enregistrements trop contraignantes et qui prennent trop de temps. Le problème se fait grandement ressentir notamment pour les petites exploitations maraîchères complètement dépassées.

Dans le mot « accompagner », il est proposé par exemple de mettre à disposition des fiches avec les différentes entrées réglementaires ou des formations pour passer à des versions informatiques.

M. Verbèque indique qu'il existe un groupe de travail destiné à prendre en compte ces situations particulières. Une simplification a eu lieu en ce qui concerne les nitrates (même si la dernière version est encore complexe) afin de réduire la complexité administrative, par contre le travail n'a pas été fait pour les déclarations d'emploi de phytosanitaires.

2.1.3 Réaliser un suivi agronomique des agriculteurs

L'Agence de l'Eau perçoit deux choses dans cette mesure, soit il s'agit de conseil collectif auquel cas il est financé via l'animation agricole, soit il s'agit de diagnostic individuel finançable à 70% ainsi que le suivi à 50%.

Le bureau d'étude indique que dans cette disposition, il s'agit plutôt de diagnostics individuels.

Néanmoins l'animation générale aura quand même un rôle à jouer concernant la vérification des diagnostics ainsi que le suivi de ces opérations.

2.2 Diminuer les risques de fuites de produits phytosanitaires

2.2.1 Accompagner les agriculteurs dans la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires

L'Agence de l'Eau signale que leur participation peut aller jusqu'à 50% pour cette action.

2.2.2 Conserver et augmenter les surfaces recevant peu d'intrants.

L'animatrice demande s'il serait possible de faire un croisement avec les surfaces en herbe contractualisées via des MAET dans les zones Natura 2000 Vallée de la Loire et Sologne.

Les agriculteurs indiquent que cette action est intéressante mais compliquée à mettre en œuvre car les filières pour des cultures nécessitant peu d'intrants comme le soja (on extrait

l'huile, le reste forme les tourteaux donnés au bétail), la luzerne ou encore le lin n'existent pas. Des cultures pour la biomasse peuvent aussi être intéressantes mais il n'y a pas encore de filières existantes.

Les zones en herbe sont peu nombreuses dans le Val, elles se situent plutôt en Sologne.

L'Agence de l'Eau indique qu'elle peut aider les études au montage de nouvelles filières à un taux de 70%.

Un membre du COPIL regrette qu'il n'apparaisse nulle part dans le programme d'actions des actions de communication en direction du grand public afin de les inciter à consommer local et à soutenir les petits producteurs car les agriculteurs sont bien obligés de produire ce qu'attend le consommateur. Si l'attente change, les modes de production également.

2.2.3 Développer l'agriculture biologique (AB)

Il est proposé dans cette action des journées d'échanges entre professionnels.

Plusieurs membres du COPIL font remarquer que la conversion est compliquée car les aides de la PAC changent trop souvent et ne permettent pas d'avoir une visibilité sur le long terme. De plus, les aides peuvent être restrictives (obligations par exemple de passer en 100% bio toute l'exploitation).

Pour les trois dernières actions citées, le bureau d'études indique que des outils d'accompagnement financier comme les MAEC existent, mais ne seront utilisables que si le territoire est éligible. Des territoires prioritaires seront désignés, notamment les captages prioritaires et s'il reste de l'argent, quelques bassins versants de surface.

2.2.4 Mettre en place des essais de désherbage alternatif

Les essais sont toujours intéressants, néanmoins plusieurs remarques sont à prendre en compte. La durée préconisée de 3 ans paraît un peu courte, soit elle peut être rallongée à 5 ans soit cela pourra être rediscuté à la suite des premiers résultats des essais.

Il serait également intéressant lors de ces essais de faire un bilan du développement des adventices, et que l'essai se fasse sur la même parcelle afin de pouvoir comparer sur le long terme.

Une question est posée sur l'impact du désherbage mécanique sur l'effet de serre. Il est certain que si l'on passe plus de fois en tracteur il y a un impact, néanmoins le cycle de vie d'une molécule chimique est loin d'être neutre également y compris en gaz à effet de serre. La comparaison est plutôt complexe.

2.3 Diminuer les risques de fuites d'azote

2.3.1 Accompagner les exploitants dans le raisonnement de leur fertilisation azotée

L'Agence de l'Eau rappelle que les plans prévisionnels de fumure ne seront pas financés car ils sont obligatoires.

2.3.2 Accompagner les exploitants dans la bonne gestion de l'azote organique

Suite aux enquêtes, le bureau d'études a identifié que ce paramètre n'était pas toujours bien pris en compte dans le raisonnement de la fertilisation, d'où la proposition de cette action.

2.3.3 Mettre en place des essais « ajustement de doses d'azote » sur maïs et blé

Il est proposé par des membres du COPIL de rajouter des essais sur des bandes de bioactivateurs (microorganismes, champignons...) ou bien sur des retardateurs d'azote.

M. Verbèque indique que dans la littérature, les essais avec des bioindicateurs sont peu concluants. Le Nexen, un retardateur d'azote semble avoir de meilleurs résultats.

La question du suivi sur la même parcelle se pose moins que pour les phytosanitaires car les nitrates ne s'accumulent pas dans le milieu, ils ont tendance à être emportés avec les pluies.

2.3.4 Mettre en place des essais « CIPAN »

La plateforme des GDA doit avoir conduit des essais sur le sujet.

L'Agence de l'Eau indique qu'il serait intéressant d'avoir également des indicateurs post-récoltes pour des inter-cultures courtes, moyennes et longues, il faudrait réfléchir à la création d'un réseau de reliquats post-récoltes.

2.3.5 Diffuser les résultats des reliquats d'azote sortie hiver

Ce sont les reliquats qui commencent la campagne.

2.4 Diminuer les risques de pollutions ponctuelles

2.4.1 Informer sur les principales sources de pollutions ponctuelles

Pas de remarque.

2.4.2 Diagnostiquer les risques de pollution sur le site d'exploitation

L'Agence de l'Eau précise que cette action peut être incluse dans le diagnostic individuel et donc aidée à hauteur de 70%. Par contre elle ne nécessitera pas un suivi individuel.

Concernant le Plan Végétal Environnement (PVE) il faut attendre la future programmation financière pour voir l'encadrement des aides.

3/ Volet communal

3.1 Sensibiliser, convaincre et accompagner les élus et les techniciens

3.1.1 Susciter l'engagement des communes à ne plus utiliser de produits phytosanitaires

Plusieurs actions sont proposées en s'appuyant sur les structures agissant dans le domaine (Loiret Nature Environnement et la FREDON).

L'accompagnement est modulable en fonction des besoins de la commune. Dans l'estimation du coût le bureau d'études indique que les communes dont le bourg est en dehors du périmètre du SAGE n'ont pas été prises en compte.

Il sera souligné plus tard qu'il est dommage de priver ces communes de cette possibilité au cas où elles souhaiteraient faire des actions sur le sujet ou s'associer à d'autres communes dont le bourg est dans le SAGE.

L'Agence de l'Eau précise que le taux de participation peut aller jusqu'à 50%.

3.2 Changer les pratiques en matière de produits phytosanitaires

3.2.1 Réaliser des plans communaux de gestion de l'herbe / plans de désherbage

Cette action est une anticipation de la réglementation, en effet la loi Labbé imposera d'ici 2016 l'entretien de l'espace public sans pesticides.

Le COPIL incite les communes à se saisir au plus vite de cette possibilité avant l'obligation réglementaire. Cependant l'information n'étant pas encore connue de tous, la CLE se propose d'envoyer un courrier à l'attention des maires et des représentants de la CLE pour attirer leur attention sur ce point.

Le fait de faire passer l'information via les communautés de communes pourrait également être un relais intéressant. L'animatrice propose si demande il y a de venir présenter cette loi.

3.2.2 Généraliser l'emploi de matériel de désherbage alternatif

L'Agence de l'Eau précise que l'acquisition de matériel par une seule commune est subventionnée à 35% contre 50% si l'achat se fait pour plusieurs communes.

4/ Volet particuliers

4.1.1 Animer des journées de sensibilisation à destination des particuliers

Pas de remarque

4.1.2 Elaborer et diffuser des outils d'information et de communication à destination des particuliers

Le nombre d'habitants est estimé à 100 000 soit environ 33 000 boîtes aux lettres. C'est dans cette proposition qu'il pourrait être intégré des actions de communication pour inciter les consommateurs à consommer autrement.

4.1.3 Mise en place d'un groupe de réflexion sur la possibilité de mettre en place un arrêté communal type sur l'interdiction de traiter les zones à risques

Cette action serait comprise au travers de l'animation générale.

5/ Volet jardineries

5.1 Réduire la vente de produits phytosanitaires et promouvoir les techniques alternatives

5.1.1 Susciter et/ou pérenniser l'engagement des fournisseurs de produits phytosanitaires dans une démarche de communication et d'incitation aux traitements alternatifs

Il faudra déterminer combien il reste de professionnels à sensibiliser (jardineries et pépiniéristes).

Un membre du COPIL fait remarquer les disparités de stockage entre le monde agricole et les grandes surfaces.

L'Agence de l'Eau précise que cette action est finançable à 50%.

6/ Volet suivi de la qualité des eaux superficielles

6.1 Suivre la qualité des eaux superficielles

6.1.1 Améliorer et pérenniser le suivi de la qualité des eaux superficielles

La ville d'Olivet et l'ASRL mesure la qualité des eaux au niveau du Pont Maréchal Leclerc. Ils sont en train de revoir le coût pour avoir des mesures conformes aux mesures des autres stations.

Néanmoins, le bureau d'études fait remarquer qu'il serait plus intéressant que cette station se trouve sur le Dhuy. Il est proposé de créer une station de suivi en aval du Dhuy sur laquelle seraient mesurés les paramètres physico-chimiques et les pesticides.

Le coût est estimé à 600 euros par analyse.

Pour compléter, il pourrait être réalisé des mesures ponctuelles après des épisodes pluvieux par exemple sur l'Ousson et la Marmagne pour mieux estimer leurs apports respectifs.

L'Agence de l'Eau indique un taux de subvention à 50% et pense que la Région pourrait également financer cette action.

7/ Volet activités industrielles

Comme toutes les autres sortes d'activités sont traitées, les activités industrielles ont également leur place dans le contrat territorial.

7.1 Améliorer les connaissances sur les activités industrielles

7.1.1 Recensement des pratiques phytosanitaires sur les zones d'activités commerciales et industrielles entretenues par des prestataires.

L'objectif est ici d'en savoir plus sur les produits phytosanitaires utilisés sur les espaces verts privés des industries ou des entreprises.

Une personne du COPIL indique que la CCI aurait fait des actions dans ce sens auprès des entreprises avec la diffusion d'un film et des démonstrations lors de rencontres inter-entreprises.

Les membres n'ayant pas de remarques supplémentaires la séance est levée.

Merci à tous pour votre assiduité durant cette étude.